

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 - 002****Objet : Marché 2209 : installation d'un système anti-intrusion et télésurveillance
des bâtiments communaux
Avenant n°3**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-2 relatif aux travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires.

Vu la décision n°2022-021 du 11 mars 2022 attribuant le marché à STANLEY SECURITY, ainsi que les décisions n°2022021R du 10/06/2022 et n°2022-021R du 15/06/2022.

Vu la décision n°2023-057 du 27/07/2023 autorisant un avenant n°1 modifiant le siège social et le numéro SIRET de la commune de Vétraz-Monthoux.

Vu la décision n°2023-082 du 21/09/2023 autorisant un avenant n°2 modifiant le nom du titulaire du marché suite au rachat de l'entreprise STANLEY SECURITY

Considérant le besoin de la commune que certaines alarmes des bâtiments puissent transmettre les informations en cas de coupure de courant.

Considérant la nécessité d'établir un avenant afin d'acter de ces modifications.

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°3 au marché n°2209 « système anti-intrusion et télésurveillance des bâtiments communaux ».

Le montant de ces modifications est fixé comme suit :

Site	Achat du matériel en HT	Maintenance (Coût mensuel HT)	Télésurveillance (Coût mensuel HT)
Centre Technique Municipal	994,00 €	5,00 €	10,00 €
Ecole élémentaire Françoise Dolto	994,00 €	5,00 €	10,00 €
Ecole maternelle Françoise Dolto	994,00 €	5,00 €	10,00 €
Groupe scolaire René Cassin	994,00 €	5,00 €	10,00 €
Groupe scolaire Le Petit Prince	994,00 €	5,00 €	10,00 €
Maison communale Albert Roguet	994,00 €	5,00 €	10,00 €

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 08/01/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

